



Prix MAIF pour la **sculpture**

Appel à candidatures
Édition 2022



MAIF est heureuse de vous présenter les modalités de candidature de la treizième édition du Prix MAIF pour la sculpture.

Date limite de dépôt des dossiers

Par la poste : **lundi 24 janvier 2022 - minuit**

Remis en mains propres : **lundi 24 janvier 2022 - 18 h**

Le Prix MAIF pour la sculpture permet aux artistes d'explorer les technologies actuelles afin de les mettre au service de leur projet artistique. L'artiste lauréat bénéficiera d'un accompagnement complet dans la production de son œuvre.

Une dotation d'une enveloppe maximale de 40 000 € TTC sera dédiée à cet accompagnement et à la production de son œuvre en deux exemplaires.

Incontournables, les outils technologiques sont des moyens de conception et de production dont les artistes se sont emparés dans des domaines aussi variés que l'intelligence artificielle, la modélisation, l'impression 3D, la robotique... Si ces outils sont aujourd'hui mis au service de la création contemporaine, ils représentent un investissement important et nécessitent des savoir-faire spécifiques et complexes.

Faisant écho aux évolutions sociétales et aux processus actuels de recherche et de production artistique, le Prix MAIF pour la sculpture réaffirme son soutien aux artistes et leur donne les moyens financiers, humains et technologiques de produire une œuvre-clé pour leur carrière.

Chaque candidat(e) est invité(e) à s'approprier une ou plusieurs technologie(s) et à l'intégrer à la conception et/ou à la réalisation de son œuvre.

Tous les matériaux restent possibles : bois, pierre, métaux, bronze, céramique, verre, résines, matières organiques...

Tout en maintenant la place centrale de l'artiste dans le processus de création, ces technologies pourront être mises à profit grâce à des professionnels du secteur qui seront amenés à partager leur expertise pour accompagner et former l'artiste.

> ÉTAPES ET CALENDRIER DU PRIX MAIF 2022

1/ Du mercredi 24 novembre 2021 au lundi 24 janvier 2022

Appel à candidatures.

2/ Février 2022

- **Examen et évaluation** des candidatures et de l'éligibilité des projets par le jury.
- **Sélection par le jury des quatre projets finalistes** (réunion physique et/ou en visio-conférence).

3/ Mars 2022

Présentation des projets par les quatre artistes finalistes devant le jury.

4/ Printemps 2022

Annonce du lauréat

Le Prix MAIF pour la sculpture 2022 sera décerné officiellement au début du printemps 2022.

L'ensemble des finalistes devra être présent à l'occasion de la remise du Prix et se rendre éventuellement disponibles la veille pour rencontrer l'Organisateur.

5/ À partir du printemps 2022

Accompagnement du lauréat dans la réalisation de l'œuvre lauréate en deux exemplaires.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - CONTACTS

Pour toute information complémentaire sur le Prix MAIF pour la sculpture, vous pouvez :

- consulter la page Facebook du Prix MAIF www.facebook.com/prix.maif.sculpture ;
- adresser vos questions à l'adresse mail suivante : prixmaif@gmail.com ;
- contacter directement l'équipe du Prix MAIF pour la sculpture :
l'art en plus : 01 45 53 62 74
du lundi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30

> DOSSIER DE CANDIDATURE

Nous recommandons aux candidats du Prix MAIF pour la sculpture de :

- **Lire** attentivement le dossier de candidature, lequel comporte :
 - le règlement du concours ;
 - ses annexes ;

Le règlement ainsi que les annexes indispensables à la constitution du dossier de candidature sont téléchargeables sur le site : entreprise.maif.fr/prix-sculpture
Ils sont également disponibles sur demande auprès de l'équipe en charge du Prix : (prixmaif@gmail.com - tel. l'art en plus : 01 45 53 62 74 du lundi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30) ;

- **vérifier** le contenu du dossier avant envoi ;
- **respecter** les délais de remise du dossier et ne pas attendre la date limite pour envoyer son dossier ;
- si nécessaire, contacter l'équipe en charge du Prix.

1/ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions de participation sont fixées dans le règlement du Prix MAIF pour la sculpture.

IMPORTANT : toute participation au Prix MAIF pour la sculpture implique l'acceptation sans réserve par l'artiste ou le collectif d'artistes du règlement et de ses annexes, lesquels prévalent sur toute mention du dossier de candidatures.

2/ COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour participer, les artistes devront procéder en deux étapes :

1 - Une pré-inscription en ligne via un formulaire à compléter et disponible sur : <https://forms.gle/BxBsEd3wNZv7G72x5>

2 - La constitution d'un dossier de candidature comportant :

- **une partie administrative** (Partie 1) ;
- **une partie artistique** (Partie 2) (cf art 6 du règlement).